RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.B.I

Au capital de 1000 EUROS
Siège social : 5 AVENUE DU 8 MAI 1945, 95200 SARCELLES
R.C.S. PONTOISE 983535428

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/01/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Et le 01/01/2026
A 10 heures,
Suite à la convocation du président par les moyens et délais légaux prévus dans les statuts, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- CHANGEMENT DE PRESIDENT
- Mise à jour des statuts
- Formalités

A leur entrée de séance, une feuille de présence est signée par tous les actionnaires présents ou représentés. Il est constaté que les actionnaires présents ou représentés réunissent le quorum requis par la loi. L'assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Il est ensuite décidé de composer le bureau.

M IBRYAM YASHAR est désigné PRESIDENT de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

- CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'assemblée générale décide de changer de président. IBRYAM YASHAR devient le président en remplacement de SALA BEYBUN
Les actions sont détenues entièrement par M IBRYAM YASHAR

DEUXIEME RESOLUTION

- Mise à jour des statuts

L'assemblée à décider de modifier les statuts en conséquence des résolutions prises au sein de cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- Formalités

L'assemblée donne pouvoir à tout porteur de présent PV pour entreprendre les formalités légales de Publicités et de dépôts au Greffe des Statuts modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

IBRYAM YASHAR

